

La traversée des Prés-du-Bois restera possible sur le RD 121 y compris au carrefour de la VC 5

LIGNY-LE-CHÂTEL

**Du mercredi 21 juillet à 8 h
au lundi 26 juillet 2021 à 18h**

**FERMETURE DE LA VOIE COMMUNALE N°5
DE LIGNY A LORDONNOIS**



ARRÊTÉ DU MAIRE
Portant réglementation de la circulation routière
Interdiction de circulation
Voie Communale n°5
du bourg de Ligny-le-Châtel (rue de l'Étang de la reine)
au hameau de Lordonnois (rue de l'Abreuvoir)
du mercredi 21 au lundi 26 juillet 2021

Le Maire de la Commune de LIGNY LE CHÂTEL,

VU la Loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée par la Loi n° 82.623 du 22 juillet 1982,

VU le Code de la Route, et notamment les articles R.44, R.225 et R.232,

VU l'arrêté interministériel du 06 juin 1977 sur la signalisation routière modifiée et complétée par les arrêtés des 22 septembre 1981 et 19 janvier 1982 et les textes subséquents,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I), du 07 juin 1977 modifiée en dernier lieu par l'instruction n° 81.85 du 23 septembre 1981 et la circulaire du 22 mars 1982,

VU l'annexe de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière en date du 06 novembre 1982, livre I, huitième partie "signalisation temporaire",

VU la circulaire n° 86.230 du 17 juillet 1986 et le décret n° 86.475 du 14 mars 1976 relatifs à l'exercice des pouvoirs de police en matière de circulation routière,

VU la demande de l'entreprise EUROVIA sollicitant l'interdiction de circulation sur la Voie Communale n°5 de la rue de l'Étang de la Reine (bourg) à la rue de l'Abreuvoir (hameau de Lordonnois) pendant la période de travaux de reprofilage et d'enduit superficiel, du mercredi 21 juillet au lundi 26 juillet 2021 inclus

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de couper la circulation durant les travaux de reprofilage et d'enduit superficiel

ARRÊTÉ

ARTICLE 1^{er}-

Pendant la durée des travaux, du mercredi 21 juillet 2021 à 8 heures jusqu'au lundi 26 juillet 2021 à 18 heures, la Voie Communale n°5 sera coupée à la circulation.

ARTICLE 2-

La déviation se fera par :

- **Accès aux Prés-du-Bois depuis le bourg de Ligny-le-Châtel** (en bleu sur le plan)
 - par la rue des Bordes, la RD 91, la VC7 puis le RD 121
- **Accès à Lordonnois depuis le bourg de Ligny-le-Châtel** (en vert sur le plan)
 - par la rue des Bordes, la RD 91 et la RN 77
- **Accès Lordonnois depuis les Prés-du-Bois** (en orange sur le plan)
 - par la RD 121, le RD 91 et la RN 77

Les trajets inverses se feront par les mêmes itinéraires.

ARTICLE 3-

La signalisation conforme à la réglementation sera mise en place par les soins de l'entreprise EUROVIA et sous sa responsabilité.

La circulation sera rétablie dès l'achèvement des travaux.

ARTICLE 4-

Le présent arrêté sera affiché aux endroits habituels de la Commune de Ligny-le-Châtel et aux extrémités du chantier.

ARTICLE 5-

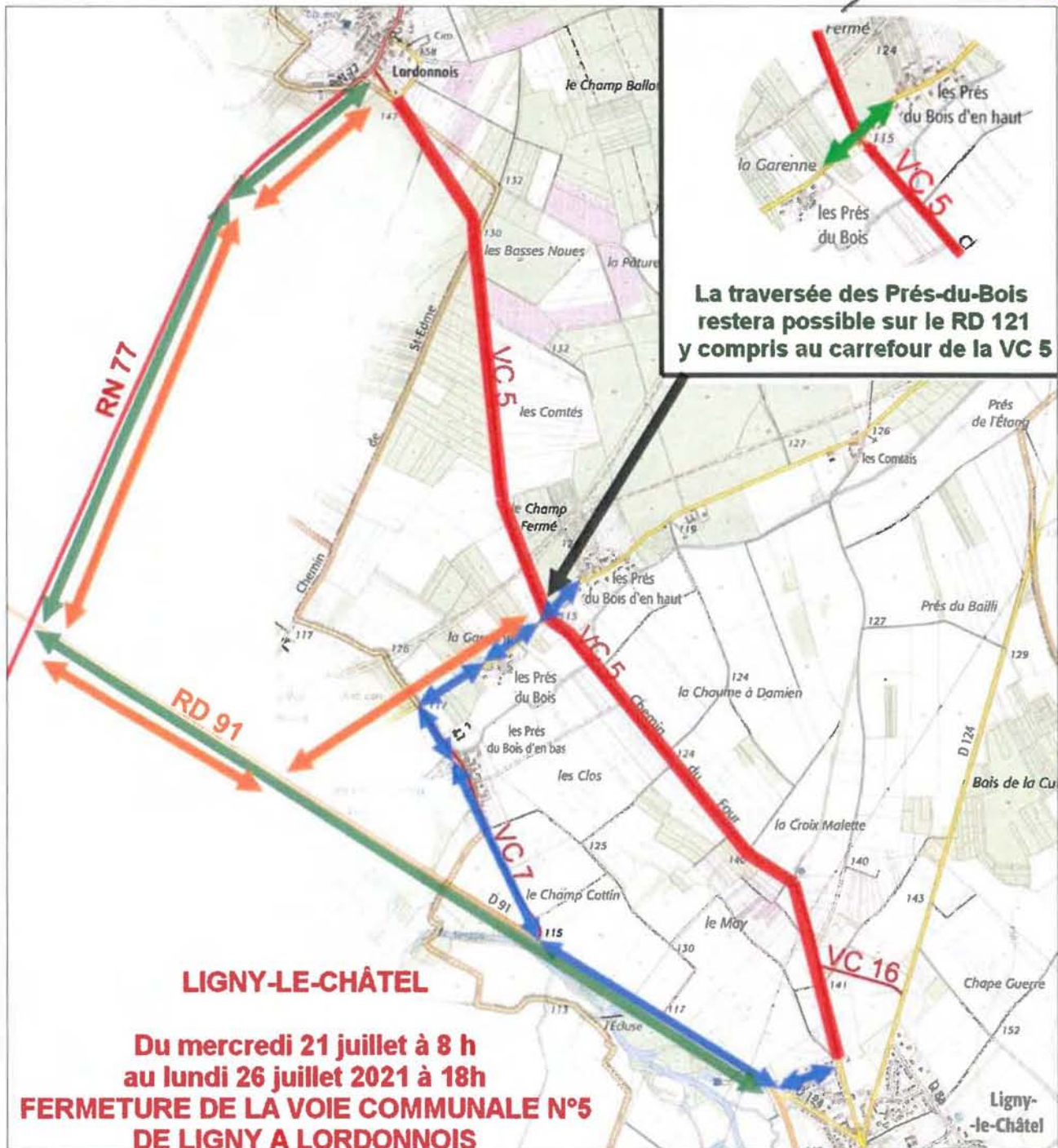
Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- ❖ Monsieur le Commandant de la Gendarmerie,
- ❖ SDIS de l'Yonne,
- ❖ Monsieur DROUILLOT, Ingénieur Travaux EUROVIA
- ❖ Monsieur le Président du Conseil Départemental
- ❖ Monsieur FALISSARD, chef du CEI –DIR Centre-Est
- ❖ Monsieur le Président de la Communauté de Communes Chablis, Villages et Terroirs

qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Fait à Ligny le Châtel, le 19 juillet 2021

Pour le Maire, Chantal ROYER
Le 1^{er} adjoint, Alain DE CUYPER



Mairie de LIGNY-LE-CHATEL – 89144

Tél. 03.86.47.41.20 – fax 03.86.47.44.02 – courriel : mairie.lignylechatel@wanadoo.fr

site internet : www.mairie-ligny-le-chatel-89.fr

siret : 21890227800017